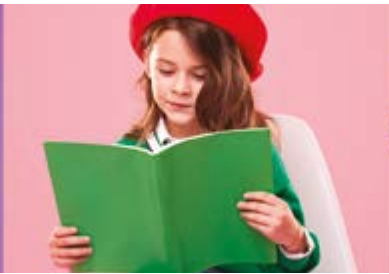


MÉRIGNAC

GUIDE 2020-2021

Pour réussir sa rentrée scolaire



Mérignac

Vos élus sont à votre écoute :

Véronique Kuhn, adjointe au Maire déléguée à l'éducation

Samira El Khadir, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire

Kubilay Ertekin, conseiller municipal délégué à la réussite scolaire et éducative

Chères Mérignacaises, chers Mérignacais, chers parents,

Tronquée par deux mois de confinement, l'année scolaire qui s'est écoulée a été inédite, nous avons tous pu mesurer combien l'école occupe une place primordiale et centrale dans la vie de nos enfants et dans celles des familles. La Ville de Mérignac met tout en œuvre pour accompagner les élèves, les enseignants, les équipes périscolaires et les parents dans cette nouvelle année scolaire. Premier budget de la Ville, à hauteur de 20 millions d'euros, l'éducation est une priorité à Mérignac.

Depuis plusieurs années, nous avons lancé un plan de déploiement d'outils numériques. Objectif : familiariser les enfants avec les nouvelles technologies et offrir aux enseignants des ressources pédagogiques innovantes. La rentrée 2020 voit l'aboutissement de ce plan : les 3 dernières écoles maternelles sont désormais dotées de vidéo projecteurs interactifs. Les 209 classes de la ville sont équipées !

Nous préparons aussi l'avenir. Dans dix ans, 26 nouvelles classes verront le jour. Deux groupes scolaires sont prévus : le premier à Chemin long ouvrira en septembre 2022, l'autre au cœur de Mérignac Soleil en 2024. Le plan de rénovation des écoles maternelles se poursuit en parallèle. Nous menons également une réflexion sur les cours des écoles afin de les végétaliser et les rendre plus agréables et ludiques.

Vous trouverez toutes les informations pratiques dans ce guide.

Je vous souhaite une excellente rentrée !

Bien à vous,

Alain Anziani
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

PAGES 5

**Rentrée
2020-2021**

PAGES 6 - 11

**L'organisation
de la semaine
et de la journée
de mon enfant**

PAGES 12 - 16

**Infos
pratiques**

PAGE 17

En savoir plus

PAGE 18

**Accueils
périscolaires et
extrascolaires**

PAGE 19

**Pendant
les vacances**

Rentrée 2020-2021



Possibilité de venir chercher les enfants inscrits en TAP temps libre dès 16:30.



Tarifs 2020 : consultez la grille et la simulation en ligne sur merignac.com



Je réserve les prestations

dans mon espace famille sur merignac.com

- restauration scolaire,
- mercredi après-midi,
- centre de loisirs (petites et grandes vacances).



Pour l'inscription aux vacances scolaires, les réservations doivent se faire **au plus tard 4 semaines** avant le premier jour de la période de vacances scolaires (voir le calendrier des périodes de réservation).

Organisation de la semaine et de la journée scolaires*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00 8:30	Accueil périscolaire				
8:30 11:45	Enseignement				
11:45 13:45	Pause méridienne SUR RÉSERVATION	ACCUEIL JUSQU'À 12:00 Pause méridienne 11:30-13:30 SUR RÉSERVATION	Pause méridienne SUR RÉSERVATION	Pause méridienne SUR RÉSERVATION	Pause méridienne SUR RÉSERVATION
13:45 15:45	Enseignement	ACCUEIL de loisirs 13:30-17:30 SUR RÉSERVATION	Enseignement	Enseignement	Enseignement
15:45 17:15	Accueil périscolaire	TAP GRATUIT	TAP GRATUIT	TAP GRATUIT	Accueil périscolaire
17:15 19:00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

* Sauf écoles en horaires dérogatoires (consulter la liste sur merignac.com)



Pour vous accompagner dans vos démarches,
un calendrier ci-joint résume l'ensemble des périodes
de vacances et de réservation.

La semaine de mon enfant

(sauf mercredi)

7:00 – 8:30 L'accueil du matin

Les animateurs municipaux accueillent vos enfants entre 7:00 et 8:20, dans les locaux des écoles ou des accueils de loisirs de proximité.

Les activités calmes d'éveil sont privilégiées pour aider les enfants à bien démarrer la journée d'école.

BON À SAVOIR

Les enfants tirent plus de bénéfices de leurs apprentissages en matinée et d'un rythme régulier également réparti sur la semaine.

8:30 - 11:45 Temps d'apprentissage scolaire du matin

Les 5 matinées d'école permettent de mieux répartir les heures d'apprentissage sur la semaine, de tenir compte des temps forts et faibles de l'attention de l'enfant afin de respecter son rythme biologique journalier.

BON À SAVOIR

87% des élèves des écoles élémentaires et maternelles mangent à la cantine.

4 700 repas sont servis chaque jour dans les écoles de la Ville. Les enfants ont le choix entre 3 menus : classique, sans porc ou sans viande.

11:45- 13:45 Pause méridienne

Les agents d'entretien et de restauration contribuent au bien-être des enfants et assurent un suivi sanitaire durant le temps de pause méridienne. Les enfants sont également pris en charge par les animateurs périscolaires et les ATSEM sur ce temps.

Les menus confectionnés par le SIVU s'inscrivent dans un programme d'équilibre alimentaire, lauréat du label « établissement bio engagé » avec :

30% des aliments issus de l'agriculture biologique
100% des viandes françaises, labellisées ou bio
2/3 des denrées issues de l'agriculture locale de Nouvelle-Aquitaine.



Votre enfant doit suivre un PAI* ?

Dans chaque école, un encadrant est référent pour les « Protocoles d'Accueils Individualisés » pour les enfants rencontrant des problèmes de santé, qui peuvent nécessiter une attention particulière lors du temps scolaire et/ou périscolaire.

*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

En dehors du temps de repas, des activités sont proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire sur le temps de la pause méridienne par les équipes (animateurs périscolaires, ATSEM) pour leur permettre de **se détendre et de découvrir des activités ludiques** en fonction de leurs envies.

- Les enfants des petites sections sont pris en charge après le repas pour un temps de sieste à partir de 12:30 et jusqu'à 14:45.
- À 13:45, les autres enfants sont accompagnés dans les salles de classes par le personnel municipal (animateurs ou ATSEM) auprès de leur enseignant.



Qui s'occupe des tout-petits de maternelle ?

Les ATSEM jouent un rôle prépondérant durant le temps scolaire. Elles aident les enfants à acquérir un comportement autonome et favorisent leur bien-être à l'école. Elles assistent les enseignants en participant activement aux actions partagées :

- Réunions avec les équipes enseignantes,
- Participation aux équipes éducatives,
- Présence à la signature des Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI),
- Participation aux manifestations de l'école (festivités, sorties, ateliers).

Les ATSEM sont des membres à part entière de l'équipe éducative.

BON À SAVOIR

La ville met également à disposition des écoles des éducateurs sportifs (ETAPS) qui interviennent tout au long de l'année dans les écoles élémentaires pour l'enseignement des activités physiques et sportives.

13:45 – 15:45

Temps d'apprentissage scolaire de l'après-midi

Les après-midi courtes (2 heures) sont investies par les enseignants afin de compléter les enseignements fondamentaux du matin.

- 15h45, c'est la fin de la journée scolaire.
- Les enfants qui ne sont pas inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires (les mardis et jeudis) quittent l'enceinte de l'école, accompagnés par l'équipe enseignante.
- Les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge par les animateurs périscolaires.

BON À SAVOIR

Pour les maternelles : des « temps détente » sont mis en place afin de tenir compte de leurs besoins spécifiques. Les parents peuvent fournir un encas qui sera pris à la sortie des classes à 15:45 et venir chercher leur enfant à partir de 16:30.

15:45 – 17:15 MARDI ET JEUDI

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Gratuites et optionnelles, ces activités de découverte et d'éveil, sont organisées au sein des écoles ou à l'accueil de loisirs de proximité. Sur inscription auprès de chaque coordinateur périscolaire, elles sont adaptées aux différentes tranches d'âge.

Trois parcours au choix pour les élèves du CP au CM2

1. Les ateliers de découverte et d'éveil : activités de découverte, pratiques sportives ou artistiques de 15:45 à 17:15. Afin de garantir le bon déroulement des ateliers, vous devez attendre la fin de la séance à **17:15** pour venir chercher votre enfant.

BON À SAVOIR

Les enfants s'inscrivent sur un cycle de vacances à vacances. Ils participent aux activités choisies pendant toute la durée du cycle.

Les équipes d'animateurs professionnels de la ville de Mérignac sont les premiers intervenants sur ces temps. Des éducateurs sportifs, des professionnels de la culture, des intervenants extérieurs (expression corporelle, arts, sports, musique, culture, innovation, développement durable) et des associations sportives, les maisons de quartier ou les associations culturelles viennent en renfort de ces équipes d'animation pour diversifier et étoffer l'offre d'activités proposées aux enfants lors des ateliers.

2. L'étude surveillée : ce temps est encadré par des professeurs des écoles volontaires et/ou des animateurs, qui accompagnent les enfants pour les aider dans leurs devoirs.

3. Les activités temps libre : des activités, des jeux, des moments de détente pour lire, rêver ou ne rien faire sont proposés par l'équipe d'animation en fonction des envies des enfants. **Ce parcours permet aux parents qui le peuvent de venir chercher leur enfant à partir de 16:30.**

BON À SAVOIR

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à tout moment jusqu'à la fermeture, à 19h.

15:45 – 19:00

LUNDI ET VENDREDI

17:15 – 19:00

MARDI ET JEUDI

L'accueil du soir

Ce sont des activités proposées par des animateurs, les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement ou de ne rien faire :

il s'agit d'un temps de détente et de convivialité.

Un goûter est servi à chaque enfant.

Le mercredi

7:00 – 8:30

L'accueil du matin

Comme les autres jours de la semaine, les animateurs municipaux accueillent vos enfants entre 7:00 et 8:30, dans les locaux des écoles ou des accueils de loisirs de proximité.

8:30 – 11:30

Temps d'apprentissage scolaire du matin

Les 5 matinées d'école permettent de mieux répartir les heures d'apprentissage sur la semaine, de tenir compte des temps forts et faibles de l'attention de l'enfant afin de respecter son rythme biologique journalier.



Qui accompagne les enfants pendant les repas ?

Les agents de restauration et d'entretien sont garants de la qualité sanitaire et de l'accueil dans les locaux.

Ils accompagnent les enfants durant le temps de restauration dans leur apprentissage de l'autonomie. Des animateurs et coordinateurs périscolaires sont également présents pour constituer une réelle équipe éducative au service des enfants..

11:30 – 13:30 Pause méridienne : 3 options

1

Les enfants déjeunent et restent à l'ALSH

2

Les enfants déjeunent et ne restent pas à l'ALSH

13:30

Les parents viennent chercher leurs enfants

3

Les enfants ne déjeunent pas et partent après la classe

11:30 - 12:00

Un accueil gratuit est organisé

13:30 – 17:30 Centre de loisirs

Les enfants inscrits sont accueillis par les animateurs périscolaires dans l'école ou dans l'accueil de loisirs de proximité de la ville.

BON À SAVOIR

Un accueil du soir est également proposé de 17:30 à 19:00 pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

- Le mercredi après-midi est un temps propice au jeu, au divertissement, et contribue à la socialisation et à l'apprentissage de la vie en collectivité. Il s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique.
- Ce temps encourage la découverte et l'ouverture d'esprit des enfants par une proposition d'activités variées (grands jeux, ateliers ludiques, sportifs et manuels, sorties de proximité).

Les équipes du périscolaire en chiffre :

250 Animateurs périscolaires

85 ATSEM

120 Agents d'entretien et de restauration

11 Accompagnateurs dans les bus de ramassage

9 ETAPS

14 Maîtres-nageurs

18 Signaleurs pour accompagner les enfants aux abords des écoles sur les passages protégés

24 Bibliothécaires encadrant les animations de la médiathèque en direction des publics scolaires

2 Animatrices de la ferme pédagogique, 30 associations locales intervenant au sein des TAP (Structures d'animation, SAM, DDB, etc.).

Infos pratiques



Hôtel de Ville - Guichet Unique
60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny



guichet.unique@merignac.com



05 56 55 66 00



merignac.com et application mobile ICImerignac



Pour le transport, la Ville met en place des circuits de ramassage scolaire

L'inscription annuelle est obligatoire (formulaire disponible au Guichet Unique ou sur l'espace de service en ligne).

Pour connaître les lieux et horaires de passage ainsi que la tarification, rendez-vous sur :

merignac.com/services/transports-scolaires-et-pedibus

Transports scolaires et pédibus

L'âge des 0 - 3 ans
Scolarité des 3 - 11 ans

La Ville a mis en place des circuits de ramassage scolaire pour certains établissements primaires (écoles primaires et élémentaires) ou secondaires (collèges). Depuis 2014, un pédibus ou accompagnement à pied à l'école, se développe sur plusieurs circuits.

Inscription au transport scolaire
L'utilisation de la prestation de ramassage scolaire est soumise à inscription.

1. Vérifiez que l'école est desservie par le service de ramassage

[Consultez la liste des écoles desservies PDF - 19.03 Ko](#)

2. Remplissez le formulaire d'inscription

[Téléchargez le formulaire pour l'année scolaire 2023-2024 PDF - 12.03 Ko](#)

Écoles maternelles

La Glacière

4 rue F. Dolto
05 56 51 48 58

André Cabiran

31 rue A. Daudet
05 57 89 29 00

Les Bosquets

13 rue J. Giono
05 56 97 89 22

Bourran

10 rue A. Camus
05 57 00 17 70

Le Burck

10 avenue R. Schuman
05 56 45 27 06

Clos Montesquieu

1 allée du clos
Montesquieu
05 56 97 04 98

Edouard Herriot

14 rue du 19 mars 1962
05 56 18 86 90

Fontaine des Eyquem

22 rue des Vosges
05 56 47 00 47

Jean Jaurès

54 avenue du Bédât
05 57 00 03 32

Jean Macé

7 rue Jean Macé
05 56 18 07 31

Marcelin Berthelot

132 avenue A. Briand
05 57 01 03 60

Oscar Auriac

3 chemin de la Chaux
05 56 34 09 07

Le Parc

2 rue Goya
05 56 18 88 21

Psychotte

4 rue Camille Vic
05 56 99 61 55

Pont de Madame

2 passage R. Dorgelès
05 56 18 94 88

Écoles élémentaires

Anatole France

4 rue F. Dolto
05 56 24 65 47

Les Bosquets

13 rue J. Giono
05 56 47 33 05

Bourran

3 rue L. Lagrange
05 56 18 83 20

Le Burck

15 rue du Général Weygand
05 56 45 11 16

Edouard Herriot

12 rue du 19 mars 1962
05 56 97 34 75

Jean Jaurès 1

54 avenue du Bédât
05 57 00 03 30

Jean Jaurès 2

54 avenue du Bédât
05 57 00 03 31

Jean Macé

2 rue G. Courteline
05 56 34 80 78

Jules Ferry

2 rue Aimé Césaire
05 56 97 52 73

Marcelin Berthelot

115 avenue A. Briand
05 56 99 61 50

Oscar Auriac

198 avenue de l'Argonne
05 56 34 08 63

Le Parc

4 rue Goya
05 56 47 15 25

Groupes scolaires maternelle et élémentaire

Arnaud Lafon

135 avenue de la Somme
05 56 55 23 10

Ferdinand Buisson

74 avenue des Marronniers
05 56 34 18 54

Accueils de loisirs

Beaudésert

Avenue des Marronniers
3-12 ans :
05 56 34 61 06

Beutre

Avenue de l'Argonne
3-12 ans :
05 56 12 40 23

Capeyron

Rue Jean Giono
3-5 ans : 05 56 18 86 84
6-12 ans : 05 56 18 86 81

Le Burck

10 Avenue Robert Schumann
3-5 ans :
05 56 70 47 09
6-12 ans :
05 56 70 48 51

Parc du Château

Rue Jean Veyri
3-12 ans :
05 56 18 88 28

J'ai inscrit mon enfant à l'école



Si mon enfant poursuit sa scolarité : penser à sa fiche sanitaire.
La fiche sanitaire est téléchargeable sur l'espace de services en ligne :
www.espace-citoyens.net/merignac



Tout enfant inscrit à l'école est automatiquement inscrit à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux TAP et à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi. **Mais l'inscription ne vaut pas réservation !**

BON À SAVOIR

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, la mairie de Mérignac met à votre disposition gratuitement des ordinateurs connectés.

Attention !

-> La **réservation** des repas, de l'accueil du mercredi après-midi, de l'accueil de loisirs pendant les vacances et du ramassage scolaire n'est **pas automatique**.

Je réserve les prestations dans mon espace famille

Réservation prestations

- Toute prestation non réservée sera majorée de 30%.
- Aucune réservation n'est nécessaire pour l'accueil du matin et du soir.

Quoi ?

Je réserve les prestations suivantes :

- restauration scolaire,
- mercredi après-midi,
- centre de loisirs (petites et grandes vacances).

Quand ?

- De **6 à 4 semaines** avant le premier jour d'utilisation de la prestation. Accueil de loisirs pendant les **vacances scolaires** (voir calendrier).
- **7 jours au + tard** : restauration scolaire **et** accueil de loisirs du mercredi après-midi.
- **Possibilité d'annuler** jusqu'à 14 jours avant le premier jour de la prestation pour le centre de loisirs et jusqu'à 7 jours pour les autres prestations.

Comment ?

Espace de services en ligne sur : **merignac.com** ou au Guichet Unique.

Pourquoi ?

- Pour permettre d'éditer des listes fiables en vue d'assurer la sécurité des enfants lors des transferts de responsabilité entre les différents temps de la journée.
- Pour prévoir les équipes municipales à déployer pour encadrer les enfants et proposer une offre d'animation de qualité ainsi que prévoir le nombre de repas pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



Modalités de réservation des accueils de loisirs pour les vacances scolaires :

- Début de la période de réservations :
6 semaines avant la période de vacances scolaires.
Fin de la période d'annulation sans pénalités :
14 jours avant le début de la période de vacances.
- Si vous ne réservez pas dans les délais impartis, les centres de loisirs ne pourront pas accueillir votre enfant compte tenu du nombre de places ouvertes pour la période concernée.
- En cas d'absence de votre enfant, hors raison médicale, et sans justificatif présenté dans un délai de 15 jours après l'absence, la prestation réservée sera facturée.

L'espace de services en ligne

Cet espace vous permet d'effectuer les démarches suivantes depuis chez vous :

- Gérer vos réservations (réserver, annuler, appliquer une périodicité).
- Signaler une absence de votre enfant (justificatif d'absence sous 15 jours).
- Payer vos factures en ligne.
- Signaler un changement d'adresse, courriel ou téléphone.

Chemin à suivre sur l'espace en ligne



espace-citoyen.net/merignac

S'identifier dans

↳ Sélectionner une démarche



Pour en savoir plus

Des moyens municipaux supplémentaires en direction des écoles sur le temps scolaire

Au-delà de ses compétences obligatoires, la Ville de Mérignac a élargi le champ de ses interventions et participations en direction des publics scolaires pendant le temps scolaire, en offrant aux élèves des animations, des moyens logistiques et matériels supplémentaires, qui leur permettent ainsi d'enrichir leur parcours éducatif et culturel.

- **Des ateliers ou partenariats culturels** : animations encadrées à la médiathèque, animations et visite des expositions à la Vieille Église, parcours d'éducation artistique et culturelle et pour les élémentaires : les projets écoles et cinéma.
- **Des activités sportives** : mise à disposition d'équipements municipaux (piscine, gymnases, stades) pour les élémentaires.
- **Des animations scientifiques** : accès privilégié à l'antenne de Cap Sciences pour les élémentaires.
- **Des animations autour de l'environnement** : mise à disposition et préparation de bacs potagers, animations encadrées à la ferme de découverte, classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM2, démarche zéro plastique - fourniture de gourdes - assiette citoyenne (lutte contre gaspillage alimentaire).
- **Des outils numériques** : équipement progressif de l'ensemble des classes de la ville en vidéo projecteurs et pour les élémentaires : implantation et mise à disposition de salles informatiques ou de tablettes numériques, réflexion autour de la végétalisation et la mixité des cours d'écoles.

L'enfant au cœur du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Mérignac

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un cadre partenarial qui réunit depuis trois ans l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enseignants, parents, associations, intervenants extérieurs, animateurs, Atsem, services municipaux).

Cette démarche a permis de faire converger les contributions au service de la complémentarité et de la continuité, entre le temps scolaire et périscolaire, avec comme première préoccupation, l'intérêt de l'enfant.

-> Découvrez les nouvelles orientations du PEDT de la Ville de Mérignac sur merignac.com

Accueils périscolaires et extrascolaires

Tout au long de l'année, la ville de Mérignac propose des accueils périscolaires et extrascolaires. Les premiers couvrent de larges plages horaires, en dehors des temps d'apprentissage. Les seconds, pendant les vacances, offrent un éventail d'activités sportives ou de découverte, mais également des séjours vers diverses destinations.

250 animateurs périscolaires

34 coordinateurs périscolaires

30 accueils périscolaires au sein des écoles

7 accueils de loisirs pendant les vacances scolaires

3700 enfants accueillis dans les Temps d'Activités Périscolaires

Les accueils de loisirs sont des lieux privilégiés de rencontres, des espaces de découverte, de jeu, de création.

Ils contribuent ainsi, au travers du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, à l'éducation à la vie collective et au développement individuel de tous les enfants et de tous les jeunes. La ville s'appuie aussi sur un large tissu associatif local et engagé auprès des enfants et des familles.



Comment sont accueillis les enfants en situation de handicap ?

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des enfants, notamment ceux en situation de handicap.

La demande est étudiée au moment de l'inscription avec la Direction de l'Action Éducative et de la Famille et les parents, pour favoriser au mieux l'intégration de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires. Dans ce cas, un protocole d'accueil est établi pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Un travail spécifique est proposé par les coordinateurs périscolaires de chaque école pour adapter les activités aux besoins de chaque enfant.

Pendant les vacances

Les accueils de loisirs municipaux 3 - 12 ans

La journée d'activités est organisée de 9h à 17h (accueil du matin entre 7h et 9h et le soir entre 17h et 19h). Il est possible d'inscrire son enfant en ½ journée : de 9h à 13h avec le repas ou de 13h à 17h avec le goûter.

-> **Plus d'infos** Guide complet des activités dans chacun des **7 accueils de loisirs** sur le site de la ville :
www.merignac.com/services/les-activites-des-centres-de-loisirs

Séjours de vacances 6 - 12 ans

Chaque année la ville de Mérignac propose des séjours vacances. Ces séjours offrent aux enfants des occasions d'épanouissement, de découverte, de développement et d'apprentissage à la vie en collectivité, grâce à la diversité de l'offre proposée et la qualité des contenus pédagogiques et ludiques.

-> **Plus d'infos** « Guide séjours vacances » de l'été disponible à partir de mars 2021 sur le site internet de la ville :
www.merignac.com/services/sejours-ete-2018-le-guide-vacances-des-enfants-de-6-12-ans

Vacances artistiques 9 - 12 ans

Une semaine de pratiques artistiques et d'ateliers créatifs, pendant l'été, pour jouer avec la voix, le corps et le texte.

-> **Plus d'infos** centres.loisirs@merignac.com — 05 56 55 66 40

Stages sportifs 6 - 12 ans

La direction des sports de Mérignac organise des stages sportifs d'une à deux semaines lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

-> **Plus d'infos** sport@merignac.com — 05 56 97 74 22

Contact et renseignements

GUICHET UNIQUE

Hôtel de Ville,
60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33705 Mérignac Cedex

Ouvert du lundi au vendredi de 8:30 à 17:00

CONTACT

guichet.unique@merignac.com

05 56 55 66 00

TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

www.espace-citoyens.net/merignac